



**Direction générale de l'enseignement
et de la recherche
Service de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation
Sous-direction de l'enseignement supérieur
Bureau des établissements et des contrats
1 ter avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP
0149554955**

**Note de service
DGER/SDES/2015-896
26/10/2015**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 11/11/2015
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : avis de vacance de l'emploi de directeur de l'Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France (IAVFF).

Destinataires d'exécution

DRAAF
DAAF
DDT(M)
DD(CS)PP
Etablissements d'enseignement agricole publics

Résumé : avis de vacance de l'emploi de directeur de l'Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France (IAVFF).

Textes de référence : décret n° 2015-365 du 30 mars 2015 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France (IAVFF).

**Avis de vacance de l'emploi de directeur ou de directrice de
l'Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France**

L'emploi de directeur ou de directrice de l'Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France (IAVFF) est vacant.

Créé par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, l'IAVFF est un établissement public national de coopération à caractère administratif. L'institut a principalement pour mission de permettre à ses membres d'élaborer ensemble des stratégies de formation ou de recherche qu'ils mettent en œuvre au travers de projets communs.

L'institut rassemble, à sa création, les établissements d'enseignement supérieur agricole publics ainsi que des organismes de recherche (INRA, IRSTEA, CIRAD ANSES). Le décret statutaire de l'établissement prévoit également qu'il peut accepter l'adhésion des établissements d'enseignement supérieur ayant historiquement des liens avec l'enseignement agricole, c'est-à-dire : l'Ecole nationale supérieure des technologies et industries du bois et l'Ecole nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires, composantes de l'Université de Lorraine, et l'Ecole nationale supérieure d'agronomie de Toulouse, composante de l'Institut national polytechnique de Toulouse. Il peut également accueillir parmi ses membres des écoles sous forme associative sous contrat avec le ministère chargé de l'agriculture.

L'institut est placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de l'agriculture et de l'enseignement supérieur. En application de l'article 6 du décret n° 2015-369 du 30 mars 2015, l'exercice de cette tutelle est assurée par la direction générale de l'enseignement et de la recherche pour ce qui concerne le ministère chargé de l'agriculture.

Pour la réalisation de ses missions, l'institut peut demander à être accrédité à délivrer des diplômes nationaux. L'institut assure également la coordination d'actions de concertation et de promotion des politiques de formation doctorale de ses membres, notamment dans leurs dimensions internationales. Cette coordination s'appuie notamment sur la mise en place d'un collège doctoral rassemblant les représentants de ses membres.

L'institut met en œuvre un réseau dédié à la formation des personnels enseignants, d'éducation et d'encadrement de l'enseignement général, technologique et professionnel agricole qui regroupe les membres de l'institut participant à ces formations. Il met également en œuvre des coopérations renforcées pour la définition de la carte des formations agronomiques et la coordination de l'enseignement et de la recherche vétérinaires.

Peuvent faire acte de candidature les agents appartenant à un corps de la catégorie A de la Fonction publique et bénéficiant d'une bonne expérience en matière de management ainsi que d'une connaissance approfondie des milieux académique, de la recherche et de l'enseignement supérieur agricole.

Les candidat(e)s adresseront leur lettre de candidature, accompagnée d'un curriculum vitæ ainsi que d'un état des services et travaux accomplis, à la directrice générale de l'enseignement et de la recherche au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, 1^{er} avenue de Lowendal, 75700 Paris 07 SP avant le **mercredi 11 novembre 2015** à minuit (le cachet de la poste faisant foi).